

Assurance installations photovoltaïques

# Garantissez votre investissement

**MARSH**

**MAC** MARSH MERCER KROLL  
GUY CARPENTER OLIVER WYMAN

Elaboré en partenariat avec

**GDF SUEZ**

**M M A** **Entreprise**

Cabinet Jacques Paquet

# Votre investissement photovoltaïque est précieux, protégez-le !

Domages matériels, vol, responsabilité civile ou pertes financières ?

□ Avec l'assurance photovoltaïque Marsh-MMA vous bénéficiez de toutes les garanties essentielles et indispensables pour bien protéger votre investissement photovoltaïque et répondre aux obligations réglementaires relatives à votre activité de producteur d'électricité.

□ L'assurance photovoltaïque Marsh-MMA répond à l'ensemble de vos risques et sécurise pleinement votre investissement. Pour toute information complémentaire, nos conseillers sont à votre disposition au **0 825 885 144**. N'hésitez pas à les contacter.

## Pas assez de soleil ?

### **Votre revenu est garanti !**

Votre production annuelle est inférieure au montant prévu ? L'assurance photovoltaïque Marsh-MMA assure le remboursement de vos pertes de recettes liées à une production annuelle inférieure au montant prévisionnel !

**La rentabilité de votre investissement est préservée.**

# Votre installation est assurée **et** votre investissement est sécurisé.



## Faites le choix de la qualité

En choisissant le groupe GDF SUEZ et ses partenaires pour votre installation photovoltaïque, vous optez pour une qualité de travail réalisé par un installateur certifié.

Vous faites le choix de la qualité.



## Faites le choix de la sérénité

Qu'il s'agisse de dommages matériels, de vol ou de dégâts occasionnés par une catastrophe naturelle, votre installation doit être assurée car son coût est important.

L'assurance photovoltaïque Marsh-MMA vous apporte les meilleures garanties pour protéger votre installation. Vous faites le choix de la sérénité.



## Faites le choix de la rentabilité

Votre installation représente un investissement important. En qualité de producteur d'énergie, vous devez vous couvrir face aux risques de cette activité mais aussi et surtout veiller à préserver les revenus de cet investissement. L'assurance photovoltaïque Marsh-MMA vous protège face à l'ensemble de vos risques et garantit la pérennité des revenus de votre investissement.

Vous faites le choix de la rentabilité.

## *Vous êtes concerné !*



Vous êtes un particulier, propriétaire d'un bâtiment situé en France métropolitaine (y compris en Corse) sur lequel vous comptez installer des panneaux photovoltaïques d'une valeur maximale de 26 000 € TTC, et d'une puissance maximale de 3 kWc. Votre installation fait l'objet d'un contrat d'achat de l'énergie électrique avec revente totale de la production. L'assurance photovoltaïque Marsh-MMA est faite pour vous. Elle répond à l'ensemble de vos risques et sécurise votre investissement.

**Cas particulier:** Vous êtes déjà propriétaire d'une installation photovoltaïque et la mise en service du raccordement de celle-ci est postérieure au 16 décembre 2009? Dans ce cas, votre adhésion doit être enregistrée avant le 16 septembre 2010.

## **Que faire en cas de sinistre ?**

- 1• Vous rapprocher de votre assureur multirisque habitation pour connaître l'étendue des garanties qu'il prend en charge.
- 2• Procéder sans tarder à la déclaration du sinistre en appelant le 0 825 885 144.
- 3• Adresser une copie des conditions de prise en charge du sinistre par votre assureur multirisque habitation (en joignant l'état chiffré de vos pertes) à l'adresse suivante :  
Marsh – Assurance photovoltaïque – BP 50060 – 13 742 Vitrolles

**Pour toute information complémentaire**

**0825 885 144**

# Une garantie complète pour assurer la pérennité de votre investissement.

*L'assurance photovoltaïque Marsh-MMA a été développée en partenariat avec le Groupe GDF SUEZ. Elle peut être proposée par Marsh aux personnes ayant acquis leur installation auprès d'une société du groupe GDF SUEZ, de ses partenaires Gaz de France DolceVita, des prestataires ou partenaires agréés des sociétés filiales de GDF SUEZ suivantes : INEO GDF SUEZ, Energia, Clipsol, Coraver, Cofely, Banque Solfea.*

## La garantie d'une couverture complète de vos risques



- Votre installation est garantie contre les dommages matériels y compris en cas de catastrophe naturelle.
- Votre installation est garantie en cas de vol.
- Votre responsabilité civile est engagée ? Vous êtes assuré pour les dommages pouvant être causés à autrui et imputables à votre activité de producteur d'énergie électrique photovoltaïque (avec prise en charge des frais de recours et de défense pénale).

## La garantie d'un investissement pleinement sécurisé

- Remboursement de vos pertes de recettes liées à une production annuelle inférieure au montant prévisionnel. La rentabilité de votre investissement est préservée.
- Garantie de vos pertes financières à la suite d'un dommage causant l'arrêt de la production électrique. La pérennité de votre investissement est assurée.

### Marsh, votre assureur photovoltaïque

Leader mondial en courtage d'assurance, nous accompagnons nos clients dans plus de 100 pays. Notre clientèle compte plus de 10 millions de clients particuliers. Notre expertise s'appuie sur la compétence de nos 850 collaborateurs français ainsi que sur plus de 150 assureurs partenaires.

Ainsi nos équipes ont développé, en partenariat avec GDF SUEZ et MMA, un contrat d'assurance spécifiquement adapté à vos besoins pour couvrir l'ensemble des risques auxquels votre installation photovoltaïque peut être soumise.



“ Mes panneaux sont volés... ”

“ Mon revenu annuel est inférieur  
au montant prévu... ”

“ Mes panneaux sont endommagés lors d'une tempête... ”

“ Mes panneaux ne produisent pas  
d'électricité pendant 3 mois... ”

## Protéger votre investissement, c'est très simple.

L'assurance photovoltaïque Marsh-MMA a été développée en partenariat avec le Groupe GDF SUEZ. Elle peut être proposée par Marsh aux personnes ayant acquis leur installation auprès d'une société du groupe GDF SUEZ, de ses partenaires Gaz de France DolceVita, des prestataires ou partenaires agréés des sociétés filiales de GDF SUEZ suivantes : INEO GDF SUEZ, Energia, Clipsol, Coraver, Cofely, Banque Solfea.

### Pour souscrire ?

Pour bénéficier maintenant de l'assurance photovoltaïque, il vous suffit de :

- 1- Remplir et signer le bulletin d'adhésion
- 2- Joindre un RIB et l'autorisation de prélèvement
- 3- Joindre le "Bon de commande" et "L'étude technique" de votre installation
- 4- Retourner l'ensemble des pièces justificatives citées ci-dessus à l'adresse suivante :  
Marsh – Assurance Photovoltaïque – BP 50060 – 13 742 Vitrolles.

Votre adhésion se concrétise par le règlement de votre cotisation, correspondant à 2 mois d'assurance. Le montant de ces 2 mois de cotisation sera prélevé à réception de votre courrier.

### Besoin d'information ?

Nos conseillers sont à votre disposition pour répondre à vos questions, n'hésitez pas à les contacter :

**0 825 885 144** De 8h30 à 18h  
du lundi au vendredi  
(prix d'un appel local)

Mail: [assurance.photovoltaique@marsh.com](mailto:assurance.photovoltaique@marsh.com)

Courrier: Marsh – Assurance photovoltaïque – BP 50060 – 13 742 Vitrolles

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)

**MARSH**

MARSH MERCER KROLL  
GUY CARPENTER OLIVER WYMAN

Elaboré en partenariat avec  
**GDF SUEZ**

**M M A** **Entreprise**  
Cabinet Jacques Paquet